

Mémoire présenté par :  
Le Conseil québécois des ressources humaines en culture  
à l'occasion de la consultation publique  
Proposition de Politique de développement culturel pour la ville de Montréal

préparé par :  
Michel Laurence, président  
Louise Boucher, directrice générale

Le 11 février 2005

Le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) est le comité sectoriel de main-d'œuvre reconnu par Emploi-Québec. Sa mission rallie les associations professionnelles et les Conseils régionaux de la culture qui s'y engagent à promouvoir le professionnalisme et à soutenir le développement des ressources humaines du secteur culturel. Fondé en 1999, le CQRHC rassemble 55 membres associatifs qui desservent à leur tour des artistes et des travailleurs culturels dans huit domaines d'activité professionnelle : la littérature, les métiers d'art, les arts visuels, la muséologie et le patrimoine, l'enregistrement sonore, l'audiovisuel, les arts de la scène, les spectacles, la variété et l'humour. Le CQRHC touche au moins 50 000 artistes et travailleurs culturels.

Le CQRHC salue l'initiative d'élaborer une *Politique culturelle* pour Montréal et souhaite communiquer trois orientations stratégiques de développement professionnel qui trouvent un écho dans les engagements contenus au document de consultation, ou qui devraient animer certains autres engagements.

\* \* \*

**La Ville et ses mandataires doivent encourager l'embauche ou l'engagement des artistes et des professionnels du secteur culturel pour toute prestation ou service d'animation et d'action culturelle destiné à la population, et soutenir la professionnalisation de l'activité artistique et culturelle.**

Cette orientation trouve un ancrage explicite dans les engagements Nos 6 et 10, comme en font foi les extraits suivants :

- « La Ville s'engage à soutenir le loisir culturel et la pratique artistique amateur :
- a) en encourageant fortement la contribution des artistes professionnels et autres experts reconnus à des projets réalisés avec les citoyens;
  - b) en valorisant et privilégiant le partenariat entre les amateurs, les professionnels et les experts reconnus pour une mise en commun des ressources;
  - c) en favorisant l'harmonisation, la complémentarité et la cohérence entre les divers acteurs culturels montréalais. »

« La Ville s'engage à favoriser la mise en œuvre du Réseau patrimoine Montréal, dont le principal mandat sera de faire connaître les intervenants en patrimoine et de promouvoir leurs activités. Dans ce but, le RPM réunira et mettra à contribution un grand nombre de ressources en vue de rejoindre efficacement le plus vaste public possible. »

En février 2004, la ministre de la Culture et des Communications, madame Line Beauchamp, dévoilait l'étude *Pour mieux vivre de l'art* portant sur les revenus des artistes. Cette dernière exposait, de façon claire, la part importante des artistes professionnels qui doivent mener une double vie pour composer un revenu décent. Parmi les emplois ou activités connexes à la pratique artistique figure l'enseignement ou l'animation d'activités en lien avec le champ de pratique. Tous conviennent de la cohérence de ce type de prestation de services avec la pratique artistique, mais ce n'est malheureusement pas le cas de tous les types d'emplois que les artistes doivent combiner à leur pratique artistique; ceux-là sont souvent désignés sous le vocable d'emplois alimentaires.

Le CQRHC espère que la contribution attendue des artistes professionnels, autres experts et intervenants ne se résume pas à du bénévolat, prétextant que la visibilité qui en découle, devenue gratification sociale, tiennent lieu de conditions d'exercice.

\* \* \*

**La Ville doit soutenir, à titre de bon employeur, le perfectionnement de son personnel ou celui de ses mandataires responsables d'œuvrer à l'un ou l'autre des aspects de cette politique afin de toujours parfaire leur compréhension de l'évolution du secteur et d'en traduire le mieux possible les enjeux de développement et de rayonnement auprès des décideurs (élus, gestionnaires, public, etc.).**

Cette orientation trouve un ancrage explicite dans l'engagement No 20, comme en fait foi l'extrait suivant :

« La Ville s'engage à instituer un mécanisme administratif permanent de coopération entre les milieux culturels et les instances de la Ville afin de s'assurer que les sujets d'intérêt commun fassent l'objet d'échanges réguliers et d'un suivi approprié. »

Cette préoccupation est à la base même de l'action du CQRHC : sensibiliser les décideurs politiques, la population en général et les clientèles déjà sensibles aux œuvres et productions culturelles, aux dimensions économiques et professionnelles de l'activité artistique et culturelle. À cet égard, le CQRHC doit profiter de toutes les tribunes pour rappeler l'exigence du parcours de formation, voire la nécessité d'un perfectionnement continu, des risques inhérents à l'emploi culturel caractérisé par l'intermittence du travail et un faible filet de sécurité sociale, lorsqu'il est existant. Les préoccupations de la démocratisation et de l'accès aux arts et à la culture sont légitimes de la part d'un gouvernement municipal; celles-ci doivent être éclairées de la compréhension des contextes dans lesquels prend place la contribution des artistes et des professionnels et doivent être empreintes du souci d'offrir de bonnes conditions d'exercice aux artistes et travailleurs culturels.

\* \* \*

La Ville ou ses mandataires doivent soutenir les solutions identifiées par le milieu montréalais des festivals et événements artistiques, dont le développement d'une banque de ressources humaines.

La continuité des efforts du CQRHC pourrait trouver son ancrage dans la recommandation No 22, tel qu'en fait foi l'extrait suivant :

« La Ville s'engage à convenir avec les principaux intéressés - de concert avec la CMM et les partenaires gouvernementaux - d'un plan de développement à long terme des grands festivals montréalais. »

Le CQRHC décode, à partir du contexte qui précède cet engagement, l'intention de tenir compte des facteurs incontrôlables qui caractérisent ce domaine, la fierté découlant de la diversité des événements et le désir d'assurer la pérennité des grands festivals. Le CQRHC croit à propos de rappeler une piste de solution, soit la banque de ressources humaines et le service d'impartition à coûts partagés pour une vingtaine de fonctions de travail communes aux besoins des promoteurs peu importe la taille ou le créneau d'activités. Il s'agit d'un projet consensuel articulé en 2003, avec l'aide de la direction régionale d'Emploi-Québec de Montréal et du CQRHC, par le regroupement Festivals Montréal, devenu Événements artistiques unis (EAU).

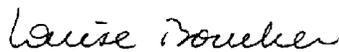
Le CQRHC offre sa collaboration pleine et entière pour la concrétisation d'une telle solution, laquelle montre le souci des promoteurs de contribuer à la rétention d'une main-d'œuvre spécifique, nécessaire à leur viabilité, en soutenant la professionnalisation de ces fonctions de travail et contribuant ainsi à définir un marché d'emploi plus intéressant et compétitif.

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à ces propositions. Nous vous souhaitons bonne chance dans la mise en marche de cet ambitieux programme.

Au nom du CQRHC,



Michel Laurence  
Président



Louise Boucher  
Directrice générale